

**SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Du 19 juin 2019 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Michel Martineau, Manon Leblanc, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum

Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La greffière dépose le certificat de transmission de documents.

191-06-2019

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

----- ADOPTÉE -----

192-06-2019

Résolution autorisant l'adoption du Règlement d'emprunt numéro E001 décrétant une dépense et un emprunt de 397 006,53 \$ pour le remplacement des jeux d'eau du parc Donald-Bricault

CONSIDÉRANT que le Règlement d'emprunt numéro E001 vise à autoriser une dépense et un emprunt de 397 006,53 \$ pour le remplacement des jeux d'eau du parc Donald-Bricault;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'une présentation du règlement a été faite lors de la séance ordinaire du 5 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement présenté le 5 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) devra se tenir le mardi 25 juin 2019 de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le Règlement d'emprunt numéro E001 décrétant une dépense et un emprunt de 397 006,53 \$ pour le remplacement des jeux d'eau du parc Donald-Bricault.

----- ADOPTÉE -----

193-06-2019

Résolution autorisant l'adoption du Règlement d'emprunt numéro 606-1 amendant le Règlement numéro 606 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 584 000 \$ pour réaliser les travaux de réaménagement géométrique de l'intersection des rues Leblanc et Notre-Dame afin de modifier le montant de la dépense et de l'emprunt à 1 216 933,63 \$

CONSIDÉRANT que le Règlement d'emprunt numéro 606-1 vise à amender le Règlement numéro 606 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 584 000 \$ pour réaliser les travaux de réaménagement géométrique de l'intersection des rues Leblanc et Notre-Dame afin de modifier le montant de la dépense et de l'emprunt à 1 216 933,63 \$;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'une présentation du règlement a été faite lors de la séance ordinaire du 5 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement présenté le 5 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) devra se tenir le mardi 25 juin 2019 de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le Règlement d'emprunt numéro 606-1 amendant le Règlement numéro 606 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 584 000 \$ pour réaliser les travaux de réaménagement géométrique de l'intersection des rues Leblanc et Notre-Dame afin de modifier le montant de la dépense et de l'emprunt à 1 216 933,63 \$.

----- A D O P T É E -----

Dépôt des états financiers et des rapports du vérificateur externe de l'ancienne Paroisse et de l'ancienne Ville de L'Épiphanie au 22 mai 2018 et de la nouvelle Ville de L'Épiphanie au 31 décembre 2018

La trésorière dépose les états financiers et les rapports du vérificateur de l'ancienne Paroisse et de l'ancienne Ville de L'Épiphanie au 22 mai 2018 et de la nouvelle Ville de L'Épiphanie au 31 décembre 2018.

Les rapports complets sont disponibles sur le site Internet de la Ville.

Rapport du maire sur les faits saillants des rapports financiers et des rapports du vérificateur externe

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants des rapports financiers ainsi que des rapports des vérificateurs externes tels que présentés dans les documents, joint à la présente pour en faire partie intégrante, daté du 19 juin 2019.

194-06-2019

Résolution déterminant le mode de diffusion du rapport sur les faits saillants du maire

CONSIDÉRANT l'obligation du conseil de définir le mode de diffusion du rapport sur les faits saillants du maire;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la diffusion du rapport sur les faits saillants du maire sur le site Internet de la Ville de L'Épiphanie et qu'une copie soit donnée en main propre, par courrier ou par courriel à tout citoyen qui en fait la demande et ce, gratuitement.

----- ADOPTÉE -----

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

195-06-2019

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 20 h 10.

----- ADOPTÉE -----

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière